

Élections pour le conseil scientifique de l'Institut national des sciences des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Les analyses et les propositions de la CGT

Cher.e collègue,

Vous êtes chercheur/se, enseignant/e chercheur/se, ingénieur/e, technicien/ne, personnel administratif et vous travaillez dans une unité mixte du CNRS. Du 3 juin au 4 juillet, vous élirez vos représentants au Conseil scientifique (CS) et aux Conseils scientifiques des instituts (CSI) du CNRS. En votant pour la CGT, vous aurez l'occasion de dire non à la concurrence, à la précarité, à la chasse aux appels d'offre, aux mutualisations, au poids de la bibliométrie. En votant pour la CGT, vous ferez des conseils scientifiques une force de résistance et de propositions.

Avec le nouveau cadre législatif de la loi Fioraso (« LRU2 »), les orientations de la recherche publique seraient de moins en moins décidées par les organismes nationaux de recherche et de plus en plus par les régions et l'Union européenne qui imposent désormais leurs choix en matière de recherche publique aux établissements (Universités, CNRS, etc.), ayant comme principal objectif l'innovation et le transfert technologique en direction des entreprises. Ainsi, les activités de recherche des groupes industriels sont passées progressivement du stade d'activités internes à celle d'activités à soustraire à la recherche publique. Cette situation coïncide avec celle de la fermeture de nombreux centres de recherche industrielle. Les entreprises, considérant que les activités de recherche et de développement sont des activités à risque dont le retour sur investissement est peu sûr, préfèrent se les faire financer par le biais de subventions distribuées généreusement par les pouvoirs publics. Les grands groupes n'étaient encore récemment dans ce contexte que des clients des unités de recherche, ils en sont donc devenus les donneurs d'ordre. Cette situation a eu pour effet de réduire la recherche publique à une simple variable d'ajustement du marché, avec pour seule raison d'être celle de résoudre les problèmes économiques de nos sociétés, de trouver de nouveaux produits et de permettre de solutionner les questions de la croissance, de la compétitivité ou du chômage.

En concentrant les moyens de la recherche publique sur l'innovation et la prise de brevets au travers des nouvelles structures Equipex/Labex/Idex/IRT/SATT au bénéfice de quelques grands groupes, cette politique a accéléré la paupérisation de nombreuses équipes et l'abandon de pans disciplinaires entiers. Nous pouvons déplorer que pour se développer, la recherche à l'INSIS soit de plus en plus dépendante de ces nouvelles organisations. De plus, ces nouvelles structures sont une attaque contre la démocratie et la collégialité qui ont longtemps assuré la cohésion des collectifs de travail des unités de recherche, puisque les décisions concernant les choix scientifiques et l'évaluation de ces nouvelles entités échappent totalement aux personnels ou à leurs représentants. Vos élus exigeront le maintien des prérogatives nationales du CNRS et de toutes les disciplines en son sein, avec une attention particulière en direction des thématiques rares ou menacées ainsi que des représentations démocratiques des personnels dans ces nouvelles structures de recherche.

À cela se rajoute un contexte économique d'austérité imposé aux budgets publics de la recherche. Les laboratoires de l'INSIS disposent de moins en moins de soutiens de base, mettant en danger les recherches pérennes qui y sont menées. Les unités se retrouvent contraintes à devoir développer leurs activités sous forme de multiples projets (ANR, CPER, Europe) et de contrats privés sur des durées limitées. Cette organisation de la recherche sur des temps courts constitue des impasses pour les activités ainsi initialisées et stoppées brutalement par arrêt des financements alors que la science devrait pouvoir disposer de visibilité à long terme pour travailler et se développer. La conséquence de cette politique de recherche, est la perte progressive par les laboratoires de leur autonomie scientifique et de leur liberté académique. Dans une instance comme celle du CSI de l'INSIS, vos représentants CGT demanderont des postes statutaires de chercheurs et d'ITA, et des budgets récurrents pour développer une recherche pérenne dans les laboratoires.

La suite : <http://websyndicats.vjf.cnrs.fr/sntrscgt/spip.php?article1285>

Collège A1	Olivier Masbernat	UMR5503 Toulouse
Collège B2	Hervé Berviller	UMR7357 Strasbourg
Collège C	Christophe Fonte	UMR7039 Nancy
	Patrice Salzenstein	UMR6174 Besançon
	Hervé Guézennec	Campus Curie DR2 Paris

